

VII – DÉTERMINATION DES REVENUS DE LA SOCIÉTÉ SELON LA RÈGLE DES REVENUS FONCIERS

RECETTES		Immeubles				
		Montant en €				
		IV.....	IV....	IV....	IV....	IV....
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés					
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires					
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance					
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectées à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers.					
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1 + 2 +3 +4)					
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES						
6	Frais d'administration et de gestion					
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)					
8	Primes d'assurance					
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (voir notice pour les modalités dérogatoires applicables aux dépenses 2019)					
11	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire					
12	Indemnités d'éviction, frais de relogement					
13	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)					
14	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée					

		Immeubles				
		Montant en €				
		IV.....	IV....	IV....	IV....	IV....
15	Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018					
16	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs					
17	Montant de la déduction spécifique					
18	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+11+12+13+14+15-16+17)					
19	Dépenses spécifiques relatives aux immeubles spéciaux					
20	Montant de la déduction au titre de l'amortissement au titre de l'année considérée					
21	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles					
22	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-18-19-20-21)					
23	Réintégration du supplément de déduction					
24	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés					
25	REVENU NET (+) ou DEFICIT (-) (lignes 22+23-24)					
26	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés					
27	REVENU (+) OU DÉFICIT(-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS (lignes 25+26)					

Tableau d'amortissement de l'immeuble neuf ou assimilé acquis à compter du 1^{er} janvier 1996 donné en location

Amortissement réalisé au regard des règles des revenus fonciers

Immeubles		IV.....	IV.....	IV.....	IV.....	IV.....
Investissement initial en €						
AM01	Prix de revient de l'immeuble en €					
	Date de début de la période d'amortissement					
AM02	Montant de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en €					
AM03	Montant cumulé des déductions pratiquées au titre de l'amortissement de 1996 à l'année considérée en €					
Dépenses de reconstruction ou d'agrandissement						
AM04	1 ^{ère} tranche de travaux	Montant des dépenses en €				
		Date de début de la période d'amortissement				
AM05	2 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €				
		Date de début de la période d'amortissement				
AM06	3 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €				
		Date de début de la période d'amortissement				
AM07	Montant de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en €					
AM08	Montant cumulé des déductions pratiquées au titre de l'amortissement de 1996 à l'année considérée en €					
Dépenses d'amélioration						
AM09	1 ^{ère} tranche de travaux	Montant des dépenses en €				
		Date de début de la période d'amortissement				
AM10	2 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €				
		Date de début de la période d'amortissement				
AM11	3 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €				
		Date de début de la période d'amortissement				
AM12	Montant de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en €					
AM13	Montant cumulé des déductions pratiquées au titre de l'amortissement de 1996 à l'année considérée en €					
AM14	Montant total de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en € (total des lignes AM02 + AM07 + AM12)					

Amortissement réalisé au regard des règles des revenus des professionnels : la méthode par composant

Nom du composant amorti	Méthode d'amortissement linéaire					Méthode d'amortissement dégressive				
	Immeuble	IV...	IV...	IV...	IV...	Immeuble	IV...	IV...	IV...	IV...
	AMPL1					AMPD1				
	AMPL2					AMPD2				
	AMPL3					AMPD3				
	AMPL4					AMPD4				
	AMPL5					AMPD5				
	AMPL6					AMPD6				
	AMPL7					AMPD7				
	AMPL8					AMPD8				
	AMPL9					AMPD9				
	AMPL10					AMPD10				
	AMPL11					AMPD11				
	AMPL12					AMPD12				
	AMPL13					AMPD13				
	AMPL14					AMPD14				
	AMPL15					AMPD15				
	AMPL16					AMPD16				
	AMPL17					AMPD17				
	AMPL18					AMPD18				
Total de l'amortissement pratiqué	AMPL19					AMPD19				

VIII – CESSIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

	Date de la cession réalisée par la société immobilière	Montant de la cession réalisée (cession de parts ou cession d'immeubles) en €	Méthode de calcul des parts cédées par la société immobilière
1			
2			
3			
4			
5			